

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2021  
COMMUNE DE SAINT-MARS D'OUTILLÉ**

Le huit octobre deux mille vingt et un à vingt heures cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sise 1 rue Nationale, Saint Mars d'Outillé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 octobre 2021, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	2
Absents Excusés	2

**Étaient présents** : mesdames et messieurs, Karine ANDROUIN, Estelle BONNET, Alain BRIONNE (pouvoir à monsieur Laurent TAUPIN jusqu'à son arrivée), Jean Mark FAFIN, Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN, Rudy JOANICO, Géraldine LALANNE, Yves NIVault, Stéphanie PHILIPPE, Nicolas PLED, Didier REY, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS,

**Étaient absents excusés** : Madame Sophie BASLY (jusqu'à son arrivée), Mme Cécile CHAUVEAU (jusqu'à son arrivée), Alexandre GODIN, Isabelle GUILLOT (donne pouvoir à monsieur Laurent TAUPIN).

#### **DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE**

---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance Monsieur JOANICO Rudy, il lui est adjoint un auxiliaire, Madame Nora BELHADJ, Secrétaire de mairie

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05, il signale la présence de deux pouvoirs, une absence deux retards :*

*Madame Isabelle GUILLOT donne pouvoir à Monsieur Laurent TAUPIN  
Monsieur Alain BRIONNE donne pouvoir à Monsieur Laurent HUREAU (jusqu'à son arrivée) ;  
Absent excusé : Monsieur Alexandre GODIN*

#### **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2021 ;
- Conseil communautaire du 21 septembre 2021 ;
- Pacte de gouvernance communauté de commune Sud Est Manceau ;
- Gratification des stagiaires ;
- Participation financière aux frais de l'enquête publique, chemin communal ;
- Avance subvention remboursable au Cyclo-cross de Brette sportif ;
- Proposition tarifs préférentiels cantine pour le personnel communal ;
- **Compte-rendu des décisions du Maire ;**

Délégation de signature du maire à madame Nora Belhadj, secrétaire générale de la mairie ;

- **Questions diverses :**

Retour sur les coupons réponse sur "le devenir de la maison du 33 rue Nationale" ;

- Comptes-rendus des commissions municipales.
- 

*Monsieur Alain BRIONNE est arrivé à 20h09*

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Approuvé à l'unanimité.

**2) COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**DB CM 2021-082 PACTE DE GOUVERNANCE CDC SUD EST MANCEAU**

---

**Rapporteur : monsieur Laurent TAUPIN**

Mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs et de pratiques permettant un fonctionnement optimal à l'échelle communautaire ;

Définition d'un cadre organisationnel « pilotage » :

- il consolide ce qui constitue le cœur de l'action solidaire et durable communautaire : ses valeurs, ses statuts, son projet de territoire, la solidarité communautaire et l'intégration communautaire ;
- il affirme la place des instances de concertation et d'échanges : le bureau communautaire, le collège des maires, les comités de pilotages et groupes de travail politiques thématiques ;
- il renforce les organes de gouvernance décisionnels : le conseil communautaire, le bureau exécutif, les commissions et le règlement intérieur ;
- il précise les espaces de consultation de la population : le conseil de développement, le référendum local, les conseils citoyens ;
- il s'engage à une transparence et proximité des politiques publiques auprès des élus communautaires, municipaux et de la population.

Monsieur Le Maire précise que cette gouvernance vise à garantir à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être *associés aux processus de décision* et veille à ce que la circulation et le partage de l'information soient favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles pour le travail des élus et la mise en œuvre du projet de territoire.

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** le Pacte de gouvernance de la communauté de communes du Sud Est Manceau tel que joint en annexes.
- 1 Abstention
- 15 voix Pour

*Madame BASLY Sophie arrivée à 20h13.*

## 2) FINANCES :

### **DB CM2021-083 GRATIFICATION STAGIAIRES SAINT MARS D'OUTILLÉ**

---

**Rapporteur** : *Monsieur Laurent TAUPIN*

Monsieur le Maire rappelle que les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'assemblée délibérante est compétente pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

#### **Le conseil municipal :**

- **FIXE** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :  
les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non ;  
la gratification allouée correspondra à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale et sera versée mensuellement en fonction des heures de présence effectives du stagiaire ;
- **REMBOURSE** les frais de déplacement et de repas des stagiaires missionnés par la collectivité pour assister à une formation ou un événement autre ;
- **INSCRIT** chaque année au budget les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

1 Abstention  
16 voix Pour.

### **DB CM2021-084 PARTICIPATION FINANCIERE ENQUETE PUBLIQUE**

---

**Rapporteur** : *Monsieur Alain BRIONNE*

Lors du conseil municipal du 4 juin dernier, il a été voté l'ouverture d'une enquête publique pour échange de chemins entre la commune de Saint Mars d'Outillé et madame Rosier propriétaire du chemin communal à la charge de la propriétaire.

#### **Le conseil municipal à la majorité des suffrages prononcés :**

- **REFUSE** la participation aux frais de l'enquête publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

1 abstention  
16 voix pour.

## **DB CM2021-085 AVANCE SUBVENTION REMBOURSABLE CYCLO CROSS BRETTE SPORTIF- BRETTE LES PINS**

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23.09.2021 ;

*Arrivée de madame Chauveau à 20h38*

### **Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **VALIDE** cette proposition de 200 euros et 100 euros de plus soit 300 ;
- **INSCRIRE** Les dépenses et recettes seront à imputer en section de fonctionnement à l'article 6232 (fêtes et cérémonie)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

### 4) PERSONNEL COMMUNAL :

## **DB CM2021-085 MODIFICATION TARIFS REPAS DES AGENTS COMMUNAUX**

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération CM 2013-060 ;

Vu la délibération CM 2021-036 ;

*Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN*

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal de passer au vote :

### **Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :**

- **VALIDE** le tarif de 2.80 euros par repas aux agents communaux,
- **MAINTIEN** le tarif préférentiel adulte accordé aux enseignants des écoles de Saint Mars d'Outillé ;
- **MAINTIEN** les avantages en natures pour les agents en service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

2 abstentions

2 voix contre

14 voix pour

### *Date des prochains conseils publics*

Le vendredi 05.11.2021

Le vendredi 03.12.202

**Rendez-vous : Les vœux du Maire 07.01.2021.**

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé*

*Séance est levée à 22h45*

\*\*\*\*\*